FORMULAIRE DE DEMANDE DE PASSAGE DE CONVOI EXCEPTIONNEL

Cette demande d'autorisation est valable pour un aller uniquement

ATTENTION
Ce formulaire est à compléter et à renvoyer au Secrétariat du Département Sécurité Trafic par mail au moins 2 jours ouvrés avant la date de passage prévue.

Téléphone : (+33) 04 50 55 57 34
e-Mail : segreteria.dst@tunnelmb.com

Raison sociale de la société _____

Adresse de la société _____

_____

_____

Ville _____ Code Postal _____

Téléphone _____ Fax _____

Nom et Prénom de l'interlocuteur _____

Téléphone _____ Fax _____

E-Mail _____

Description du convoi :

Type de chargement : _____

Largeur maximale : _____ Hauteur maximale : _____

Longueur maximale : _____ Poids total en charge : _____

Nombre d'essieux : _____

Le gabarit du convoi correspond à la figure :

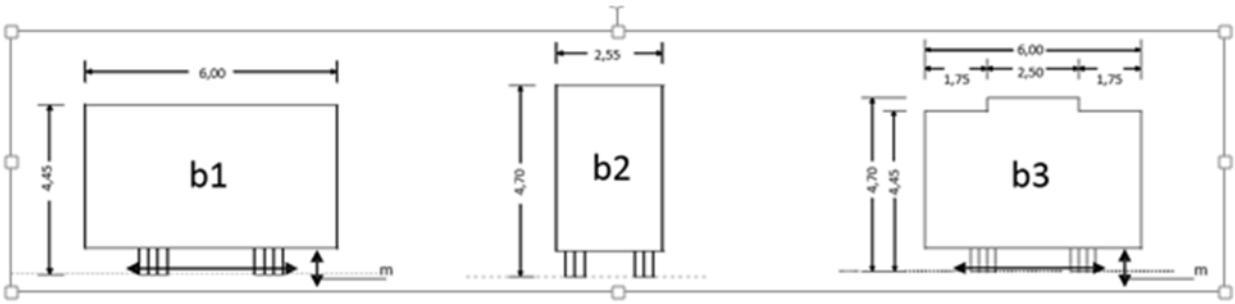

Données du véhicule / Convois principal

	N° essieux	Type d'essieu	Masse en charge relle par essieu (t)	Distance de l'essieu précédent (m)
Motrice - Camion à remorque	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	Distance entre le dernier essieu du camion remorque / motrice et première remorque			
Remorque - Semi-remorque	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			

Pour les convois de 3.50m de largeur et/ou plus de 94 t, et/ou plus de 25 m de long, vos escortes devront se mettre en contact avec le PC Autoroute de l'ATMB (72 heures avant la date de passage) au (+33) 4 50 07 29 29.

L'accord de passage au Tunnel du Mont Blanc ne sera accordé qu'après acceptation de la prise en charge du convoi sur la plateforme nord par l'ATMB.

Catégorie de pollution de ou des tracteur(s)

Tracteur N°1

Immatriculation du tracteur	
Date de première mise en circulation	
Catégorie Euro	

Tracteur N°2

Immatriculation du tracteur	
Date de première mise en circulation	
Catégorie Euro	

Date de passage

Nous demandons l'autorisation à transiter sous le Mont-Blanc la nuit entre le

_____ | _____

Dans le sens

☐ France - Italie ☐ Italie - France

(***cocher la mention utile***).

Numéro autorisation arrêté français _____

Pièces à fournir obligatoirement à la demande :

- Photocopie de la carte grise ou des tracteur(s)
- Charte graphique longitudinal, transversal et planimétrique représentant :
  a) la configuration et la charge du véhicule ou de l'ensemble;
  b) les dimensions et, pour les saillies latérales, l'indication de la hauteur libre de la charge au sol;
  c) la masse totale et la répartition sur les essieux;
  d) la distance entre les essieux consécutifs et la distance entre le dernier essieu du véhicule tracteur/tracteur et le premier essieu de la remorque/semi-remorque;
  IMPORTANT : Un schéma graphique doit être présenté pour chaque véhicule/rame de réserve.
- Autorisation de transit ATMB (s'il se dirige vers la France)
- Autorisation de transit Anas/RAV (si destiné à l'Italie)

Une déclaration déclaration tenant lieu d'acte de notoriété (en cas d'excédent en masse par rapport aux règles de circulation italiennes), signée par le représentant légal ou son délégué du demandeur, attestant la masse et les dimensions de la cargaison et le parcours concerné par le transit. La déclaration est faite aux termes de l'art. 47 du D.P.R. n. 445/2000, avec la référence expresse aux sanctions pénales rappelées par l'article. 76 du D.P.R. précité en cas de déclarations mensongères,

- Une déclaration d'honneur au sens des règles françaises en la matière en cas d'excédent de charge par rapport aux règles de circulation françaises

Je certifie avoir pris connaissance des informations concernant les conditions générales de passage et que les informations mentionnée ci-dessus sont exacte.

A _____ le, _____

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____
né(e) le _____ à _____
demeurant au : rue_____N. _____
CP_____Ville _____

Atteste être le représentant légal de la société : _____
Ayant son siège à : rue_____ N. _____
CP_____Ville _____

N° TVA _____

Téléphone : _____ e-mail :_____
PEC : _____

CONFORMEMENT A LA LEGISTATION EN VIGUER

Conscient des sanctions prévues par le Code penal aux articles 441- à 441-12, je déclare par la présente, la (les) copie(s) du(des) livret(s) de circulation du (des) vehicule(s) immatriculé(s), sous ma propre responsabilité:

1. ……	1. ……
2. ……	2. ……
3. ……	3. ……
4. ……	4. ……
5. ……	5. ……
6. ……	6. ……

ATTESTE QUE

la copie déposée sur les listes du Bureau Provincial Italien M.C.T.C. de la commune de _____et la demande DREAL n° _____ , annexées au dossier d'autorisation, sont conformes aux originaux et que ces originaux sont en cours de validité.

Ci-joint la photocopie de ma piéce d'indentité en cours de validité :

Document : _____n°_____
délivré le_____ par_____
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le_____
(Signature du representant légal)

V 24.08.2020

DICHIARAZIONE SOSTITUTIVA DELL'ATTO DI NOTORIETA

DÉCLARATION TENANT LIEU D'ACTE DE NOTORIÉTÉ

Art.14 comma 7 punto B D.P.R 495/92 -Art. 47 D.P.R. 28.12.2000, n.445, e s.m.i.

Art.14 alinéa 7 point B du DPR 495/92 - DPR n.445 du 28.12.2000 – art. 47 modifications et intégrations successives

Il/La sottoscritto/a _____
Je soussigné (e)

nato/a _____ il _____
a né(e) *le*

Codice Fiscale _____
Code Fiscal

in qualità di rappresentante legale dell'impresa _____
Agissant en qualité de représentant légal de la société

Codice fiscale/P.IVA – N° _____
SIREN/TVA

con sede in _____Via_____
ayant son siège à *Rue*

e-mail _____ PEC _____
Courrier électronique certifié

- Consapevole delle sanzioni penali richiamate dall'art. 76 del DPR 28.12.2000, n. 445, e s.m.i., in caso di dichiarazioni mendaci –
  Averti (e) des responsabilités pénales visées à l'art. 76 du DPR n. 445 du 28 décembre 2000 (modifications et intégrations successives), en cas de déclarations mensongères;

- Consapevole che, ai sensi dell'art. 7 del DLgs 21.11.2005, n. 286, e s.m.i., l'esecuzione di un trasporto in sovraccarico, violando la massa complessiva massima indicata nell'autorizzazione al trasporto eccezionale, può determinare la corresponsabilità del committente con il vettore, con l'applicazione in concorso delle sanzioni previste dall'art. 10, c. 18, e dall'art. 167, cc. 2 e 11, del DLgs 30.04.1992, n. 285, in ottemperanza e per gli effetti di cui all'art. 47 del DPR 28.12.2000, n. 445, e s.m.i, e all'art. 14, c. 7, punto B), lett. b), del DPR 16.12.1992, n. 495, sotto la propria personale responsabilità,
  Le représentant légal est conscient qu'en cas de dépassement des valeurs maximales de la masse totale roulante fixées par l'autorisation de transport exceptionnel, l'exécution d'un transport ne respectant pas les règles de charge pourra entraîner, conformément au Décret Législatif italien du 21 novembre 2005, n. 286 – art. 7 (modifications et intégrations successives), la responsabilité du commettant et du transporteur, et l'application des sanctions visées à l'art. 10, alinéa 8 et à l'art. 167, alinéas 2-11 du Décret Législatif italien du 30 avril 1992 n. 285, à l'art. 47 du décret présidentiel italien n. 445 du 28 décembre 2000 (modifications et intégrations successives) et à l'art. 14, alinéa 7, point B, lettre b du décret présidentiel italien n.495 du 16 décembre 1992. Le représentant légal, sous sa propre responsabilité,

DICHIARA

DÉCLARE

che il carico indivisibile trasportato in conto proprio, ovvero affidato all'impresa di autotrasporto per conto di terzi
que le transport de la charge indivisible sera exécuté par une entreprise agissant pour son compte propre ou par une entreprise de transport agissant pour le compte d'autrui

: _____

con sede in _____ Via _____
ayant son siège à *Rue*

consiste di _____
composé par

ed ha una massa massima pari a _____ tonnellate.
dont la charge maximale est égale à *tonnes*

(depennare le parti che non interessano)
(barrer les mentions inutiles)

Tale dichiarazione è valida solo per l'avvio dell'istruttoria ai sensi del punto 9 della Direttiva n. 4214/RU del 10/09/2014 e non dà diritto al rilascio dell'autorizzazione.
Cette déclaration n'est valable que pour l'examen des documents préparatoires conformément au paragraphe 9 de la Directive du 10 septembre 2014 n. 4214/RU. Cette déclaration ne confère aucun droit à l'obtention d'une autorisation.

Lì, _____ A _____
Fait à *Le*

Timbro e firma leggibile
del legale rappresentante
Cachet et signature lisible
du représentant légal

Note d'information en application de l'art. 13 du Règlement Européen 2106/679 sur la protection des données (RGPD)

Cher client, nous vous informons, aux termes de l'art. 13 du Règlement Européen (RGPD) n°2016/679, que les données collectées vous concernant seront traitées aux fins relatives à la gestion de demandes et à l'exécution de toutes les obligations légales et contractuelles y afférentes.

D'après le susdit règlement :

a) GEIE Tunnel du Mont-Blanc est le Titulaire du traitement ;
b) Si vous êtes une personne physique identifiable (même une entreprise individuelle), vous serez définis en tant que personne « concernée » et vos données seront traitées selon les critères suivants. En tant que personne concernée, vous pourrez faire valoir les droits suivants.
c) Si vous êtes une personne morale (entreprise, organisme…etc.), vous ne disposez pas d'aucune information se rapportant à une personne identifiée ou identifiable et vous n'entrez donc pas dans le champ d'application de la loi.
d) D'autres sujets (tels que des administrateurs, représentants, employés, collaborateurs éventuels), dont les données personnelles peuvent être accidentellement communiquées ou transmises, collaborant avec le Titulaire et désignées par ce dernier, seront réputées des personnes « concernées » et leurs données seront traitées aux fins visées aux points suivants. Ils pourront également exercer les droits suivants et ils sont susceptibles de recevoir communication des informations suivantes.

Titulaire du traitement et Responsable de la protection des données. Le Titulaire du Traitement est le GEIE Tunnel du Mont-Blanc, ayant pour siège Plate-Forme Sud du Tunnel du Mont Blanc, 11013 COURMAYEUR AO (Italie), tél. +39 0165 890411 fax +39 0165 890419, courriel électronique geie-tmb@tunnelmb.com. Vous pouvez contacter le responsable du traitement et ou délégué à la protection des données (RPD ou DPO) par courriel électronique, à l'adresse suivante dpo@tunnelmb.com, ou par téléphone au numéro suivant 0165890411.

Finalités du traitement. Gestion du rapport contractuel et accomplissement des obligations législatives (même celles de nature fiscale). Dans le cadre d'une action en justice, qu'il s'agisse d'une procédure judiciaire ou extrajudiciaire, ou dans le cadre du partage de données à des fins administratives avec les deux sociétés concessionnaires liées à l'organisme Titulaire (la *Società Italiana per Azioni per il Traforo del Monte Bianco* et la Société de Gestion du Tunnel du Mont-Blanc).

Base juridique du traitement. Exécution d'un rapport contractuel ou de services précontractuel demandés à la réalisation des obligations législatives et intérêt légitime du Titulaire ou des tiers.

Conservation des données. Les données ne peuvent être conservées que le temps strictement nécessaire à la réalisation des objectifs poursuivis, selon les obligations prévues par la loi et en tout cas à l'expiration du délai de 10 ans. Les données collectées et traitées dans le cadre d'un contentieux doivent quant à elles être supprimées dès le règlement du litige (par exemple la durée d'une action en justice).

Destinataires. Les données personnelles seront accessibles au Titulaire du traitement ainsi qu'à d'autres personnes dûment autorisées par le Titulaire. Lorsque la communication est nécessaire pour exécuter un contrat, les données pourront être divulguées à des Responsables externes, en vertu de l'article 28 du RGPD, à savoir les deux sociétés concessionnaires (la *Società Italiana per Azioni per il Traforo del Monte Bianco* et la Société de Gestion du Tunnel du Mont-Blanc). Le Titulaire peut communiquer les données aux autorités publiques, y compris les autorités judiciaires. Les données à caractère personnel ne seront pas diffusées.

Nature obligatoire des données fournies et conséquence du refus de répondre. La remise des données aux fins visés aux points précédents est obligatoire et un éventuel refus empêcherait d'exécuter la demande.

Droit de faire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Toute personne concernée a le droit de faire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (Responsable de la protection des donnés ou *Garante per la protezione dei dati personali* www.garanteprivacy.it pour l'Italie et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) www.cnil.fr/frpour la France).

Vos droits. Vous pouvez exercer à tout moment les droits visés aux articles 15-21 du RGPD 2016/679 à savoir : demander l'accès aux données personnelles, la rectification, l'effacement, droit d'opposition, demander la portabilité des données et la limitation du traitement. Vous pouvez exercer vos droits par voie électronique, en envoyant un mail à l'adresse suivante : dpo@tunnelmb.com.